



Demande d'installation ou de réhabilitation d'une filière d'assainissement non collectif (ANC)

À retourner au :
SIARP – 9 rue Pierre Curie – 95300 PONTOISE
Tel : 06 75 68 02 36 – ou instructions.controles@siarp.fr

A. INTERVENANTS

Propriétaire

Prénom/Nom :

N° SIRET (personne morale de droit privé ou public) :

Adresse :

Tél. : - Courriel :@.....

Concepteur (bureau d'études, maître d'œuvre,...)

Dénomination : Adresse :

Tél. : - Courriel :@.....

B. NATURE DU PROJET D'INSTALLATION D'ANC

- ☐ Création d'une installation d'ANC
- ☐ Réhabilitation d'une installation d'ANC
- ☐ Extension ou modification d'une installation d'ANC¹
- ☐ Avis sollicité dans le cadre d'une demande de permis de construire (construction neuve)
- ☐ Avis sollicité dans le cadre d'une demande de permis de construire (extension, transformation)¹

¹ Dans le cas d'une extension ou modification d'une installation d'ANC, le contrôle du fonctionnement et de l'entretien de l'installation d'ANC existante est nécessaire pour que le SPANC puisse donner un avis sur la conception du projet.

C. LIEU D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION D'ANC

Adresse :

Code Postal : Commune :

Référence(s) cadastrale(s) :

D. CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

Habitation individuelle

Nombre de pièces principales² : - Capacité d'accueil maximale : personnes

☐ Résidence principale ou ☐ Résidence secondaire : mois par an

Immeuble collectif

Nombre de logements : - Capacité d'accueil maximale : personnes

Nombre total de pièces principales² :

Entreprise ou autre

Activité :

Type d'eaux usées à traiter :

Capacité d'accueil maximale :personnes

Correspondance en Equivalent-Habitant : EH

Évolution possible de la capacité d'accueil

Capacité d'accueil supplémentaire :personnes - Echéance :années

E. CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Pente globale du terrain : ☐ moins de 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ plus de 10 %

Profondeur de la nappe d'eau souterraine :m - Terrain en zone inondable : ☐ oui ☐ non

Nature du sol : - Capacité d'infiltration du sol³ :mm/h

Accès difficile aux engins de chantier puis aux camions de vidange de fosse : ☐ oui ☐ non

Usage qui sera fait de la zone où l'installation d'ANC est prévue :

² Pièces principales : Pièces destinées au séjour (salon, salle, bureau,...) ou au sommeil (chambre, chambre palière,...)

³ La capacité d'infiltration du sol permet de déterminer le traitement secondaire le plus approprié et de le dimensionner.

F. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ANC ENVISAGÉE

Fosse et épandage souterrain/massif filtrant

- ☐ Bac dégraisseur, volume : L (fosse éloignée de l'habitation ou rejets gras)
- ☐ Fosse toutes eaux, volume :m³
- ☐ Fosse septique (réhabilitation pour laquelle la fosse septique est conservée), volume :m³
- ☐ Préfiltre → intégré à la fosse ? ☐ oui ☐ non
- ☐ Ventilation primaire en amont de la fosse en 100 mm
- ☐ Ventilation secondaire de la fosse en 100 mm montée à 40cm au-dessus du faitage
 - extracteur : ☐ statique **OU** ☐ éolien
- ☐ Tranchées d'épandage
 - nombre : ; profondeur : m ; largeur : m ; linéaire total : m
- ☐ Lit d'épandage (terre trop meuble)
 - longueur : m ; largeur : m ; profondeur : m ; surface : m²
- ☐ Filtre à sable vertical non drainé
 - longueur : m ; largeur : m ; profondeur : m ; surface : m²
- ☐ Filtre à sable vertical drainé
 - longueur : m ; largeur : m ; profondeur : m ; surface : m²
- ☐ Lit filtrant drainé à flux horizontal
 - longueur : m ; largeur : m ; profondeur : m ; surface : m²
- ☐ Tertre d'infiltration
 - longueur à la base : m ; largeur à la base : m ; hauteur du tertre : m
 - longueur au sommet : m ; largeur au sommet : m ; surface au sommet : m²
- ☐ Lit filtrant drainé vertical à massif de zéolithe
 - fournisseur : ; surface :m²

Installation soumise à agrément ministériel

Nom commercial : ; Modèle :
N° d'agrément : ; Nombre d'équivalent-habitant :EH

Toilettes sèches et compostage (pour les eaux vannes)

- ☐ Toilettes unitaires : ☐ avec ajout de matière carbonée ☐ avec séparation gravitaire
- ☐ Toilettes avec séparation à la source

Cas d'un terrain avec une pente non favorable (poste de relevage)

Pompe de relevage pour : ☐ eaux brutes ☐ eaux prétraitées ☐ eaux traitées

Nombre de pompe : ; Débit de pompe :

Système d'alarme en cas de défaut : ☐ alarme sonore ☐ alarme visuelle

☐ Ventilation du poste de relevage

Évacuation des eaux usées traitées (si nécessaire)

☐ Tranchée d'infiltration

nombre : ; profondeur : m ; largeur : m ; linéaire total :

☐ Lit d'infiltration (terre trop meuble)

longueur : m ; largeur : m ; profondeur : m ; surface : m²

☐ Rejet dans un réseau d'eaux pluviales

☐ Rejet dans le milieu hydraulique superficiel⁴, préciser :

➔ Autorisation du gestionnaire du milieu récepteur **obligatoire**

☐ Infiltration dans le sous-sol (puits d'infiltration)

diamètre : m ; hauteur d'infiltration : m ; surface totale de contact :m²

G. IMPLANTATION DE L'INSTALLATION D'ANC ENVISAGÉE

Distance entre le traitement secondaire et l'habitation la plus proche⁵ :m

Distance entre le traitement secondaire et l'arbre le plus proche⁵ :m

Distance entre le traitement secondaire et la clôture la plus proche (haie, mur, palissade,...)⁵ :m

Existence à moins de 35 mètres d'un puits destiné à l'alimentation humaine : ☐ oui ☐ non

H. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⁴ Élément ouvert, naturel ou artificiel, contenant ou susceptible de contenir de l'eau (cours d'eau, plans d'eau, fossé,...)

⁵ 5 m d'une habitation, 3 m d'un arbre, 3 m d'une clôture

I. PIÈCES FOURNIES⁶

- ☐ Plan de masse
- ☐ Plan en coupe
- ☐ Étude de filière
- ☐ Étude de sol
- ☐ Copie de l'autorisation de rejet dans le milieu ou dans un ouvrage d'eaux pluviales
- ☐ Copie de la demande d'autorisation de rejet
- ☐ Étude hydrogéologique
- ☐ Chèque de 76 € à l'ordre du Trésor Public

⁶ : Détail des pièces à fournir en annexe 1 du présent document

J. ENGAGEMENT ET SIGNATURE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- à informer le SPANC de toute modification de son projet,
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC,
- à informer, 15 jours avant, le SPANC du début des travaux d'assainissement,
- à respecter les règles techniques de pose de l'installation projetée,
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC,
- à ne pas envoyer les eaux pluviales dans l'installation projetée.

Le , à

Nom, Prénom : Signature :

NB : il vous est conseillé de conserver une copie du dossier rempli et signé, dans le cas où vous devriez y apporter des compléments et le transmettre à nouveau au SPANC.

Annexe 1 : Liste des pièces à fournir

Pièces à fournir systématiquement :

- Le présent formulaire rempli et signé,
- Un plan de masse à l'échelle (au 1/500^{ème}) figurant notamment :
 - o Les bâtiments et les points d'évacuation des eaux usées,
 - o Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être et les voies de passage de véhicules,
 - o Les clôtures et les arbres/arbustes,
 - o L'éventuel milieu hydraulique superficiel et les éventuels puits à proximité,
 - o L'implantation détaillée de l'installation d'ANC envisagée,
 - o Le système de gestion des eaux pluviales,
- Des photographies figurant notamment l'emplacement du système de traitement primaire et secondaire par rapport aux bâtiments, aux clôtures, aux arbres/arbustes et aux éventuels puits,
- Un plan en coupe de l'installation figurant notamment la pente du terrain et des canalisations ainsi que les cotes terrain naturel et fil d'eau des éléments de l'installation.
- Un chèque de 76 € à l'ordre du Trésor Public.

Pièces à fournir selon les cas :

Cas d'un projet concernant un immeuble collectif, une entreprise, un ensemble d'habitations, fournir une **étude de filière** présentant notamment :

- Une note de calcul déterminant la capacité d'accueil et le nombre d'équivalent-habitant,
- Un dimensionnement et un descriptif détaillé de l'installation d'ANC,
- Un profil topographique de l'installation d'ANC (cotes terrain naturel et fil d'eau).

Cas d'un projet prévoyant un rejet dans le milieu hydraulique superficiel par l'intermédiaire ou non d'un ouvrage de collecte d'eaux pluviales, fournir :

- Une étude de filière (voir détail ci-dessus) et présentant en supplément un descriptif du milieu hydraulique superficiel (type, débit actuel, capacité hydraulique,...) ou de l'ouvrage de collecte d'eaux pluviales,
- Une **étude de sol** présentant notamment :
 - o Un profil pédologique de la zone envisagée pour le système de traitement (jusqu'à une profondeur d'au moins 1,2 m),
 - o Les résultats de trois tests de perméabilité à niveau constant réalisés, selon le protocole opération du test Porchet, sur la zone envisagée pour le système de traitement,
- Une copie de l'autorisation de rejet délivrée par le gestionnaire du milieu hydraulique superficiel ou le cas échéant par le gestionnaire de l'ouvrage de collecte d'eaux pluviales ; si cette autorisation n'a pas encore été délivrée, fournir une copie de la demande faite au gestionnaire.

Cas d'un projet prévoyant un rejet dans un puits d'infiltration, fournir :

- Une étude de sol (voir détail ci-dessus),
- Une **étude hydrogéologique** présentant notamment :
 - o Une carte hydrogéologique et un descriptif de la (des) nappe(s) d'eau souterraine en présence,
 - o Une carte géologique et un détail des différentes couches géologiques,
 - o L'absence de cavités souterraines à proximité,
 - o La capacité d'infiltration de la couche envisagée pour l'évacuation des eaux (données existantes ou tests in situ),
 - o L'absence d'impact sur les captages d'eau publics utilisés pour la consommation humaine,
 - o Un dimensionnement et un descriptif détaillé du puits d'infiltration.

Annexe 2 : Coût des contrôles du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) depuis le 01/01/2023*

Type de contrôle	Coût
Contrôle de la conception	76 €
Contrôle de l'exécution	98 €
Contre-visite	86 €
Déplacement non suivi d'un contrôle	54 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien dans le cadre d'une vente	187 €
Contrôle initial du fonctionnement et de l'entretien	36,89 €**
Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien	

*Les tarifs indiqués sont susceptibles d'être actualisés et sont consultables sur le site du SIARP (www.siarp.fr).

**Redevance annuelle prélevée sur la facture d'eau potable des usagers du SPANC.

Annexe 3 : aides financières

Les propriétaires qui font procéder aux travaux de réalisation ou de réhabilitation par des entreprises privées peuvent bénéficier :

- Des aides distribuées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), dès lors qu'ils en remplissent les conditions d'attribution ;
- du taux réduit de TVA (10 %) sous condition ;
- de prêt auprès de la Caisse d'Allocation Familiale ou d'une caisse de retraite.

Pour en savoir plus, sur les travaux éligibles, les formes d'aides, les conditions et qui peut en bénéficier, consulter :

- ❖ anah.fr
- ❖ [aides territoires](#)
- ❖ impots.gouv.fr
- ❖ caf.fr

Les propriétaires peuvent également bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, selon des conditions d'éligibilité, pour des travaux concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie (loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008).